

Mohamed Alouah condamné à dix ans de prison

Jouer avec le feu

Mohamed Alouah est un personnage extraordinaire. Il vient d'écopier d'une lourde peine d'emprisonnement de 10 ans pour avoir rendu publiques des informations de nature à troubler l'ordre public. Elles concernent l'Algérie, où M. Alouah dit avoir commis des opérations armées. En fait, M. Alouah est le dirigeant d'un parti politique où on ne connaît presque personne autre que lui, le Parti libéral réformateur, le chef d'une organisation dont les membres se réduiraient à sa seule personne. Et pourtant, il s'agit d'un ingénieur spécialisé, entre autres en pétrochimie, et dont l'expertise et le savoir-faire pourraient être d'un grand apport pour l'industrie marocaine. Il est d'ailleurs un expert reconnu en la matière. N'a-t-il pas travaillé longtemps dans les installations pétrolières du Golfe?

Derrière cette facette de scientifique, donc de rationnel, se cache celle d'un homme instable, aux prises de position généralement aux antipodes du discours ambiant. Positions qui tranchent avec ce que tout le monde peut admettre. Déjà, par le passé, il avait créé le Parti pour l'unité maghrébine (PUMA). Une formation qui fustigeait l'indolence maghrébine par le biais de communiqués que M. Alouah distribuait lui-même aux différentes rédactions.

Vision

Début du troisième millénaire, M. Alouah crée le Parti libéral réformateur (PLR). Un parti qui, comme son prédécesseur, s'est illustré par des communiqués contre tout ce qui ne cadre pas avec la vision de M. Alouah. Le gouvernement de Me Abderrahmane Youssoufi en a pris une bonne dose.

Égal à lui-même, M. Alouah annonce, le 3 octobre 2003, que son Parti libéral réformateur a décidé la création du Front de libération de l'Algérie marocaine (FLAM). Un front qui revendique environ 900.000 km² en Algérie, soit 38% de son territoire. En outre, le FLAM comptait organiser une "marche blanche" vers Tindouf pour délivrer les Marocains qui y sont séquestrés. Et, comme il l'a toujours soutenu, M. Alouah déclare par la même occasion que "les gouvernements qui se sont succédé au Maroc ont été incapables de résoudre le problème de nos provinces du Sud

et de nos territoires actuellement occupés par l'Algérie". Fin 2003, un énième communiqué de M. Alouah, cette fois-ci en tant que président du FLAM. Un communiqué qui, pour les autorités, franchit les limites du tolérable. Il annonce que ses combattants avaient commis "des actes militaires sur le territoire marocain contrôlé par

l'Algérie." Chose d'une extrême gravité, si elle s'avère vraie. Ce n'est pas le cas puisqu'aucune opération de ce genre n'a été signalée sur le terrain.

Mais l'assertion est d'une gravité telle que le parquet décide d'ouvrir une enquête. Les rapports maroco-algériens ne sont pas si solides pour supporter une nouvelle

crise sur la base de "fausses informations". Était-il conscient de la gravité de ses sorties médiatiques? Ses avocats pensent que non. Ils ont plaidé "l'irresponsabilité pénale" de leur client. Ils ont invoqué des problèmes d'instabilité psychiques, qui auraient poussé M. Alouah à quitter le domicile conjugal. Le tribunal d'Appel de Rabat, lui, ne l'a

pas entendu de cette oreille. Il a reconnu M. Alouah coupable d'actes pouvant porter atteinte l'ordre public. Surtout par ces temps où ledit tribunal se penche sur des dossiers ayant trait au terrorisme. Dix ans de prison pour M. Alouah, cela paraît un peu fort, mais la raison d'Etat a bel et bien ses raisons... □ N. Jouhari